

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY

LA POUPONNE

N° 100 AVRIL 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 AVRIL 2019 - (*) EXTRAITS

Ouverture de la séance en présence de Christiane **BOUCHARD**, Sébastien **CAILLET**, Hélène **DENOYER**, René **DESSERRIERES**, Hervé **FONTAINE**, Valérie **GARÇON**, Guylaine **MEILLAN**, Patrick **MILLET**, Jean-Pierre **MINAND**, Philippe **NOUVEAU**, Céline **TROPIBANI**, Claude **VIARD**

Absents excusés : Gilbert GRANDJEAN qui donne pouvoir à René DESSERRIERES et Céline GALLONE

Secrétaire de Séance : Guylaine MEILLAN

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET de GESTION 2018

Le conseil municipal, siégeant sous la présidence de Guylaine MEILLAN Première Adjointe, après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, conformes au Comptes de gestion établis par le comptable de la commune, approuve à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion 2018 qui se résument ainsi :

BUDGETS	Total par section	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
COMMUNE	FONCTIONNEMENT	562 135.04	708 548.66	+ 146 413.62
	INVESTISSEMENT	342 529.15	403 646.33	+ 61 117.18
	Excédent			+ 207 530.80
LE REMPART	FONCTIONNEMENT	2 669.90	7 981.93	+ 5 312.03
	INVESTISSEMENT	0	0	0
	Excédent			+ 5 312.03
LA POUPONNE	FONCTIONNEMENT	1 596.00	9 714.33	+ 8 118.33
	INVESTISSEMENT	7 000,00	7 000,00	0
	Excédent			+ 8 118.33
EAU	FONCTIONNEMENT	26 883.84	51 464.12	+ 24 580.28
	INVESTISSEMENT	208 630.79	115 296.51	- 93 334.28
	Déficit			- 68 754.00
ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	31 176.84	44 364.39	+ 13 187.55
	INVESTISSEMENT	151 080.67	41 430.09	- 109 650.58
	Déficit			- 96 463.03

AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats des différents budgets comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
	Résultat de l'exercice 2018	562 135.04	708 548.66	+ 146 413.62
	Résultat antérieur reporté		87 506.94	+ 87 506.94
	Résultat à affecter			+ 233 920.56
	Affectation en réserve au 1068			- 151 500
	REPORT au R002			+ 82 420.56
	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
	Résultat de l'exercice 2018	342 529.15	403 646.33	+ 61 117.18
	Résultat antérieur reporté		106 923.73	+ 106 923.73
	Report au R001			+ 168 040.91
	Restes à réaliser au 31/12/2018	206 910	0	- 206 910
	Besoin d'autofinancement			38 869.09
BUDGET LE REMPART	Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
	Résultat de l'exercice 2018	2 669.90	7 981.93	+ 5 312.03
	Résultat antérieur reporté		17 054.61	+ 17 054.61
	Résultat à affecter			+ 22 366.64
	REPORT au R002			+ 22 366.64
	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
	Résultat de l'exercice 2018	0	0	0
	Résultat antérieur reporté		8 561.44	+ 8 561.44
	Report au R001			+ 8 561.44
	Restes à réaliser au 31/12/2018	8 000	0	8 000,00
BUDGET LA POUPONNE	Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
	Résultat de l'exercice 2018	1 596.00	9 714.33	+ 8 118.33
	Résultat antérieur reporté		+ 274.34	+ 274.34
	Résultat à affecter			+ 8 392.67
	Affectation en réserve au 1068			- 7 000
	REPORT au R002			+ 1 392.67
	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
	Résultat de l'exercice 2018	7 000.00	7 000.00	0
	Résultat antérieur reporté		708.02	+ 708.02
	Report au D001			+ 708.02
BUDGET EAU	Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
	Résultat de l'exercice 2017	26 883.84	51 464.12	+ 24 580.28
	Résultat antérieur reporté		1 004.53	+ 1 004.53
	Résultat à affecter			+ 25 584.81
	REPORT au R002			+ 25 584.81
	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
	Résultat de l'exercice 2018	206 630.79	115 296.51	-93 334.28
	Résultat antérieur reporté		78 872.29	+ 78 872.29
	Report au R001			-14 461.99
	Restes à réaliser au 31/12/2018	6 730		- 6 730
Besoin d'autofinancement			21 191.99	
BUDGET ASSAINISSEMENT	Section de fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
	Résultat de l'exercice 2018	31 176.84	44 364.39	+ 13 187.55
	Résultat antérieur reporté		3 194.00	+ 3 194.00
	Résultat à affecter			+ 16 381.55
	REPORT au R002			+ 16 381.55
	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	SOLDE (+ ou -)
	Résultat de l'exercice 2018	151 080,67	41 430.09	- 109 650.58
	Résultat antérieur reporté		108 386.71	+ 108 386.71
	Report au R001			- 1 263.87
	Restes à réaliser au 31/12/2018	836.00	0	836.00
Besoin d'autofinancement			2 099.87	

VOTE DES TAXES LOCALES 2019 :

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve par 1 voix contre, 1 abstention et 11 voix pour les taux 2019 proposés comme suit :

Taxe d'Habitation : **7.13%**.

Taxe Foncière Bâti : **8.29%**.

Taxe Foncière non Bâti : **34.72%**

SUBVENTIONS 2019

Sur proposition de la commission « Associations, culture et Animations », et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

ASSL Basket	500 €	L'Echo des roches	700 €
Bleu 16 Rhône Alpes	300 €	Les Balardiens	300 €
Club des retraités	300 €	Périscolaire	700 €
DDEN union de l'Ain	150 €	Société de Chasse St Sorlin	300 €
Ecole de musique Lagnieu	150 €	Sou des écoles	1 000 €
FNACA	300 €	St-So Court	300 €
Gymnastique pour tous	300 €	Triat'Rhône	150 €
LEAP St-Sorlin	300 €	Total	5 750 €

VOTE DE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 2019

Guylaine MEILLAN présente et fait lecture des différents articles des différents budgets proposés par la commission Finances.

Après examen des propositions, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 2 voix contre, 1 abstention et 10 pour le Budget Principal 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
PRINCIPAL	494 522.91 Les principales dépenses concernent : -Etudes et travaux d'Accessibilité : 299 733 € - Achat d'un tracteur : 50 000€	698 705.56

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les différents budgets 2019 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
EAU	57 555.00	72 650.00
ASSAINISSEMENT	34 904.00	58 282.75
LE REMPART	10 661,44	30 326.19
LA POUPONNE	8 808.02	11 000.00

ONF- travaux 2019

La parole est donnée à Sébastien Caillet qui informe que suite au rendez-vous avec l'ONF, les travaux de maintenance seraient effectués par l'ONF pour un montant de 3 740€ HT. Après avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité les travaux pour un montant de 3740 €.

EPF de l'Ain : avenant à la convention :

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité de modifier la convention de portage foncier concernant le rachat de la parcelle B 528 (terrain MILLET) en remboursant l'EPF de l'AIN par annuités constantes sur 4 ans.

RESTAURANT LE REMPART : remboursement de caution à la SARL BERNI

Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité de rembourser la caution de 1 178.17€ suite au départ du locataire SARL BERNI du Restaurant le Rempart .

CONTROLE des POTEAUX INCENDIE : achat d'un contrôleur avec les communes de Sault Brénaz, Souclin et Villebois et mise en place d'une convention.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité accepte de régler la somme de 536,70 € pour l'acquisition d'un appareil de contrôle des poteaux à incendie de 2 146.80€ HT (achat groupé et réparti entre les quatre communes de Sault Brénaz, Saint-Sorlin-en-Bugey, Souclin et Villebois).


ACHAT TRACTEUR COMMUNAL.

Après délibération, le conseil municipal par 1 abstention et 12 pour décide de lancer un appel d'offre pour l'acquisition d'un nouveau tracteur « multifonctions » et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette consultation.

Vente terrains Mme DOUDOUX : offre d'achat

Le conseil après délibération ne désire pas faire de proposition pour l'achat de ces parcelles par 10 voix contre, 2 abstentions et 1 pour.

(*) *Compte rendu du conseil au tableau d'affichage et sur le site de la mairie.*

	<p style="text-align: center;">NETTOYAGE DE PRINTEMPS</p> <p>Rendez- vous le samedi 27 avril à 9h sur le parking du foyer communal. Pensez à vous munir d'un gilet jaune de sécurité ! Les gants et les sacs poubelle sont fournis par la municipalité. Un casse-croûte bien mérité sera ensuite offert aux bénévoles présents, terminant ainsi une journée de participation au respect de l'environnement.</p>
---	--



BRULAGE DES DECHETS VERTS

Le brûlage, à l'air libre ou en incinérateur individuel, des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, issus de l'entretien des jardins et des espaces publics ou privés, quelle que soit leur teneur en humidité, **est interdit.**
(Arrêté n° SAF 2017-02 de juillet 2017)

Ces végétaux doivent être acheminés en déchetterie .



BRUITS DE VOISINAGE

L'arrivée du printemps nous invite aux travaux de bricolage et de jardinage. Les appareils utilisés susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi: de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Les samedis: de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés: de 10h00 à 12h00

Elections européennes

Le 26 mai 2019

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen : les députés européens.

Pour cette élection, vous pourrez voter en personne dans votre bureau de vote ou par procuration.


Un bureau de vote sera ouvert **de 8h00 à 18h00 au foyer communal**


Pour voter, vous devrez justifier de votre identité en présentant l'un des documents suivants :


- une carte nationale d'identité française, en cours de validité ou périmée ;
- un passeport français, en cours de validité ou périmé ;
- tout autre document officiel* français, en cours de validité ;
- une carte d'inscription consulaire ;
- tout document officiel* en cours de validité délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse).

* un document officiel doit comporter le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance et la photographie du titulaire, ainsi que l'identification de l'autorité administrative qui a délivré le document, la date et le lieu de délivrance.



	<p style="text-align: center;">SOU DES ECOLES</p> <p>Le sou des école de St Sorlin organise le traditionnel vide grenier du 08 mai. Si vous souhaitez aider lors de cette manifestation vous pouvez contacter : Mme PERROZET Anne au 06/75/09/69/61.</p>
---	---

	<p style="text-align: center;">CENTRALE NUCLEAIRE BUGEY</p> <p>Un projet d'extension du périmètre du plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale du Bugey est en cours d'élaboration par la Préfecture de l'Ain.</p> <p>Les termes de ce projet, qui se traduira par l'extension de ce périmètre de 10 à 20 km (incluant donc notre commune) et la prochaine distribution de comprimés d'iode est disponible pour consultation sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante :</p> <p>http://www.ain.gouv.fr/consultation-plan-particulier-d-intervention-ppi-a5045.html</p>
---	---

	<p style="text-align: center;">AGENDA</p> <p>AVRIL : Le samedi 27 : Troc de plantes (foyer communal) 9h00 à 12h00. Le samedi 27 : Nettoyage de printemps</p> <p>MAI : Le samedi 04 : Tartes du basket Le mercredi 08 : Vide grenier du sou des écoles Le mercredi 08 : Cérémonie au monument aux morts Le lundi 20 : Conseil Municipal Le vendredi 24 : Soirée latino (cours de l'école) 19h30 Le dimanche 26 : Eléctions européennes.</p>
--	---



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :

Vendredi de 16h à 19h

Samedi matin de 10h à 12h (2 par mois)

Les 20 avril, 4 et 18 mai, 1 et 15 juin.